

Vaccin anti-HPV : le nouveau scandale sanitaire



Après le Vioxx, le Mediator et la pilule contraceptive, le Gardasil va-t-il déclencher une nouvelle tempête pharmaco-judiciaire ? En tout cas, le vaccin contre le cancer du col de l'utérus développé par le laboratoire Sanofi Pasteur MSD fait l'objet d'une plainte en justice déposée par Marie-Océane, une jeune française de 18 ans, et ses parents pour « atteinte involontaire à l'intégrité de la personne humaine ».

En 2010, la jeune fille a ressenti des fourmillements dans les bras et les jambes à la suite d'une première injection de Gardasil. Deux mois après la deuxième injection, elle devait être hospitalisée en raison de ses difficultés motrices. En août dernier, elle perdait partiellement la vue et l'aggravation de ses symptômes moteurs a débouché sur le diagnostic terrible de sclérose en plaques. Il n'y a pas que la jeune Marie Océane !

Neuf autres femmes ont déposé plainte contre X pour « atteinte involontaire à l'intégrité physique et tromperie aggravée ». Selon leur avocate, ces neuf victimes, âgées de 18 à 24 ans et habitant un peu partout en France, ont en commun d'avoir contracté des maladies très invalidantes dans les semaines ou les mois qui ont suivi la vaccination anti-HPV. Cinq d'entre elles ont contracté la maladie de Verneuil, une le lupus, une autre le syndrome de Guillain-Barré, une est atteinte de myasthénie et la dernière souffre d'hypersomnie idiopathique. Chaque jour, de nouveaux témoignages affluent de jeunes femmes attribuant leurs tragiques déboires au vaccin contre le cancer utérin.

Leur plainte est dirigée également contre l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) pour « violation d'une obligation manifeste de sécurité et méconnaissance des principes de précaution et de prévention ». Laquelle agence, à l'instar du laboratoire incriminé, se défend évidemment en arguant que le lien entre la vaccination et la maladie ne peut-être prouvé et qu'il s'agit simplement d'une malheureuse coïncidence temporelle. Volant à son tour au secours du fabricant de vaccins et de l'ANSM, l'Académie nationale de médecine a pris position en déclarant que « les études scientifiques de bonne qualité n'ont jamais démontré de relation entre un vaccin et une maladie neurologique démyélinisante ou toute autre maladie auto-immune ».

C'est donc toujours la même rengaine : puisque la littérature ne montre pas de lien causal évident entre un vaccin et des effets secondaires, ceux-ci sont forcément imputables à la fatalité. Circulez, il n'y a rien à voir ! Le problème, c'est que le cas de Marie-Océane s'ajoute à une liste déjà impressionnante de « concomitances fortuites » : partout dans le monde, des milliers de jeunes filles

ont vu leur santé se dégrader brutalement après avoir reçu le vaccin contre le papillomavirus, qu'il s'agisse du Gardasil ou de son concurrent Cervarix (GSK). Des USA au Japon en passant par l'Allemagne, l'Autriche ou l'Angleterre, on ne compte plus les morts suspects et les drames vécus par de jeunes filles et leurs familles juste après, ou dans les semaines suivant la vaccination anti HPV. Aux Etats-Unis, par exemple, le réseau de surveillance VAERS (Vaccine Adverse Events Reporting System) a déjà recensé 148 décès, 3 000 hospitalisations, 6 000 pathologies invalidantes et plus de 32 000 « événements négatifs » depuis l'introduction de cette vaccination en 2006. Or, on sait que les accidents post-vaccinaux sont sous-déclarés et qu'ils sont probablement 10 à 100 fois plus nombreux ! Pour se faire une idée de la tragédie en cours, il suffit de visiter le site de SaneVax (1), une association britannique qui s'est créée pour dénoncer tout particulièrement les dangers du vaccin anti-HPV et dont une des missions consiste à dresser un mémorial virtuel pour toutes les victimes. Devant tous ces témoignages de vies saccagées et ces récits de parents en détresse, on se demande comment les autorités n'ont pas eu au moins la prudence de prêter l'oreille aux mises en garde !

Car il est totalement faux d'affirmer que l'innocuité de ce vaccin, ou en tout cas la supériorité de ses avantages sur ses inconvénients (la fameuse balance « bénéfices-risques ») fait l'unanimité dans les milieux médicaux.

En Grande-Bretagne, il y a même une polémique qui défraye la chronique depuis deux ans, suite à un cas mortel largement médiatisé. A cette occasion, les journaux anglais avaient interrogé la doctoresse Diane Harper, une chercheuse américaine qui est considérée comme une grande spécialiste des papillomavirus humains et qui a planché sur la mise à point du Gardasil et du Cervarix. Dans plusieurs interviews, Diane Harper avait alerté contre les « effets secondaires potentiels rares mais réels » et indiqué que la vaccination, en raison des risques encourus, « n'était peut-être pas le meilleur usage des ressources contre le cancer du col utérin ». Depuis ces déclarations fracassantes, la consultante grassement rémunérée par les fabricants a fait une courbe rentrante en déplorant que ses propos aient été « mal interprétés ». Mais elle n'a jamais nié les avoir tenus...

En France, c'est une autre interview qui a fait sensation, celle accordée le 27 novembre dernier au magazine Le Point par le Dr Véronique Chabernau, oncologue et ancienne dirigeante d'un grand groupe pharmaceutique. Au cours de cet entretien filmé (2), cette personnalité médicale a notamment déclaré à propos du Gardasil qu'« on n'est pas au bout de la démonstration de l'efficacité de ce vaccin alors qu'on l'expérimente massivement ». Mieux : le Dr Chabernau a précisé « qu'elle ne se risquerait pas à faire vacciner sa fille avec du Gardasil », donnant ainsi raison à la majorité de parents français (deux tiers, selon les dernières estimations) qui n'ont pas encore incité leur(s) fille(s) à se faire vacciner.

Il est vrai qu'un « détail » a été révélé au grand public à l'occasion du déclenchement de l'affaire Gardasil : dans la composition de ce vaccin, figurent, entre autres adjuvants, du polysorbate, utilisé comme stérilisant chez les souris, et du borate de sodium, un des ingrédients de la mort-aux-rats ! Lancée par L'institut de Protection de la Santé Naturelle (3), une pétition demandant le retrait de ce vaccin dangereux a déjà recueilli près de 86.000 signatures. Marie-Océane et toutes les autres obtiendront-elles réparation pour avoir servi de cobayes ?

Dans les prochains mois, la revue Néosanté ouvrira le dossier de ce vaccin de plus en plus controversé.

Yves Rasir

(1) www.sanevax.org

(2) en ligne sur www.initiativecitoyenne.be

(3) www.ipsn.eu